



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 30 MOHARREM 1440 (10 OCTOBRE 2018)**

*

I- Le Ministre de l'Economie et des Finances a présenté un exposé sur les mesures préparatoires de l'élaboration du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2019.

II- Le conseil a adopté les conventions internationales suivantes :

Accords Internationaux :

- 1. Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée à Maputo (Mozambique) le 11 juillet 2003.**
 - **Projet de loi n° 81.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 2. Convention de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et administrative entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso, faite à Ouagadougou le 3 septembre 2018.**
 - **Projet de loi n° 82.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 3. Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso, faite à Ouagadougou le 3 septembre 2018.**
 - **Projet de loi n° 83.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.